PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue lundi 6 avril 2020, à 19h30. Le conseil de la municipalité siège par télé et vidéo-conférence.

Sont présents à cette télé et vidéo-conférence:

Messieurs Guy Roy, maire et les conseillers André Giguère, Jason Nadeau, François Paré, Alain Faucher, Valmond Lessard et Daniel Paré

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assiste également à la séance par vidéo-conférence Madame Marie-France Létourneau, directrice générale et secrétairetrésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire fait l'ouverture de la séance et souhaite les anniversaires du mois d'avril, Réjean Lachance, Lynda Laplante et Guy Roy.

2. RÉSOLUTION D'ADOPTION DE RÉUNION PAR TÉLÉ ET VIDÉO-CONFÉRENCE

Considérant le décret numéro 177-200 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huit clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huit clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par télé et vidéo-conférence.

2020-04-3781

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Paré, et résolu unanimement :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huit clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par télé et vidéo-conférence.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Résolution d'adoption de réunion par télé et vidéoconférence
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal du 2 mars 2020
- 5. Lecture de la correspondance

- 6. Engagement secrétaire-trésorière adjointe
- 7. Discussion sur la modification du taux d'intérêt et de pénalité
- 8. Acceptation de la soumission pour l'abat-poussière (été 2020)
- 9. Demande Appels Offres gravier brut, $0/\frac{3}{4}$, pierre nette
- 10. Période de questions
- 11. Étude et adoption des comptes (dépôt des revenus et dépenses au 31 mars 2020)
- 12. Compte rendu des comités
- 13. Questions diverses
- 14. Levée de la séance

2020-04-3782

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2020

«Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 au moins 72 heures avant la tenue des présentes, en conséquence»

2020-04-3783

Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 2 mars 2020 soit accepté.

5. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

COGECO CONNEXION

Attendu que la situation actuelle reliée à la COVID-19 force plus que jamais les gens à appliquer la distanciation physique entraînant ainsi l'utilisation accrue des services Internet.

Attendu qu'il est primordial que tous les citoyens puissent bénéficier d'un accès aux services Internet haute vitesse (aussi appelé «Internet large bande») afin que tous puissent communiquer avec leur proche, se tenir informer, étudier, se divertir et faire des rencontres virtuelles;

Attendu que Cogeco Connexion est déjà présent sur une partie du territoire de la MRC des Appalaches, et travaille activement au développement des autres secteurs mal ou non desservis pour l'ensemble du territoire;

Attendu que la MRC des Appalaches a déjà appuyé Cogeco Connexion dans sa demande au programme de subventions Québec Haut Débit en décembre dernier, signalant par ailleurs qu'elle est d'avis que l'Internet haute vitesse est un service essentiel pour tous les citoyens;

Attendu que Cogeco Connexion a reçu l'appui du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour son projet déposé à Québec Haut Débit et que le ministère incite Cogeco Connexion à déposer son projet au Fonds pour large bande du CRTC;

Attendu que Cogeco Connexion déposera son projet de déploiement pour la MRC des Appalaches au programme du CRTC au plus tard le 30 avril 2020.

2020-04-3784

En conséquence, il est proposé par le conseiller Alain Faucher appuyé par le conseiller André Giguère et résolu unanimement:

Que la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus salue les intentions de Cogeco Connexion à étendre son réseau à large bande dans notre municipalité et dans notre région.

Que la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus appuie ainsi les démarches actuelles de Cogeco Connexion et considère fortement utiliser les services Internet haute vitesse, lorsque disponibles, au bénéfice de la Municipalité et de tous les concitoyens.

Que la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus encourage fortement le CRTC et les gouvernements du Canada et du Québec à considérer le projet déposé par Cogeco Connexion afin que tous les membres de notre collectivité puissent pleinement contribuer au développement social et économique de notre communauté.

NOMINATION D'UN(E) JEUNE POUR SIÉGER AU COMITÉ JEUNESSE DE LA MRC DES APPALACHES DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION EN 2020 D'UNE STRATÉGIE JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL EN FAVEUR DES JEUNES DE 15-29 ANS

Attendu la mise en place du projet de consultation publique « Stratégie jeunesse en milieu municipal 2020 » sur tout le territoire de la MRC des Appalaches pour les jeunes de 15 à 29 ans ;

Attendu l'importance pour les municipalités de soutenir cette initiative pour en maximiser ses retombées;

Attendu la volonté de la municipalité Sacré-Cœur-de-Jésus d'encourager l'implication citoyenne chez ses jeunes;

Attendu que cette démarche de consultation permettra de mieux connaître les besoins, les enjeux et les attentes des jeunes pour le développement futur de la municipalité et de la région;

2020-03-3785

En conséquence, il est proposé par le conseiller André Giguère appuyé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité que Mademoiselle Andréanne Gosselin soit déléguée par la municipalité pour participer aux travaux du comité jeunesse qui sera mis en place dans le cadre du projet « Stratégie jeunesse en milieu municipal 2020 ».

Offre de Services Sanitaires Denis Fortier pour récupérer les gros rebuts

2020-04-3786

Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de «Services sanitaires Denis Fortier» pour récupérer les gros rebuts à leur centre de tri au prix de 103,42 \$ la tonne plus taxes.

Bilan incendie

Guy donne lecture du bilan incendie du mois de mars 2020

 Report du paiement de l'immatriculation des véhicules commerciaux

Attendu que la situation actuelle reliée à la COVID-19 force plus que jamais les gens à appliquer la distanciation physique;

Attendu que la Société d'assurance automobile dans le but de soutenir le secteur commercial et les entreprises nous annoncent le report de la date d'échéance pour le paiement des frais liés au renouvellement de nos immatriculations qui était prévu le 31 mars 2020 au 1^{er} septembre 2020;

Attendu que la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus désire bénéficier de ce sursis;

2020-04-3787

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Paré et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale de transmettre le formulaire de demandé à la Société de l'assurance automobile du Québec pour bénéficier de ce sursis.

Demande d'extension pour le déménagement de la bâtisse située au 4278, route 112

Attendu que suite à la vente de l'immeuble situé au 4278, route 112 à Travaux Pamaka (M. André Lachance) et que dans les conditions de cette vente, la bâtisse devait être déménagée au plus tard le 15 mai 2020;

Attendu qu'avec la situation actuelle (Covid-19), le propriétaire demande une extension de un (1) an pour déménager la bâtisse;

2020-04-3788

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Paré et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus accorde une extension de 6 mois à Travaux Pamaka pour le déménagement de la bâtisse, soit jusqu'au 15 septembre 2020.

6. ENGAGEMENT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Suite à l'offre d'emploi parue pour le poste de secrétairetrésorière adjointe, le comité de travail a rencontré trois candidates en entrevue.

2020-04-3789

Suite aux recommandations du comité, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité que Madame Isabelle Lessard soit engagée afin de remplacer Madame Sylvie Mercier, secrétaire trésorière adjointe. Madame Mercier remplacera Madame Marie-France Létourneau., directrice générale dès son départ à la retraite. Il est bien entendu que ce remplacement prendra effet aussitôt que la distanciation sociale sera revenue à la normale, ce qui sous-entend que le contrat de Marie-France Létourneau n'est pas encore terminé.

7. DISCUSSION SUR LA MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ

Étant donné la crise qui sévit en raison du COVID-19; Étant donné que plusieurs ont été mis à pied temporairement; Étant donné que le conseil de la municipalité Sacré-Cœur-de-Jésus juge qu'il serait opportun d'aider ses contribuables à passer au-travers de cette crise en modifiant son taux d'intérêt et pénalité.

2020-04-3790

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller Valmond Lessard appuyé par le conseiller André Giguère que les taux d'intérêts et de pénalité, sur la taxation 2020, des résolutions 2019-12-3737, 2019-12-3738 sont suspendus et sont fixés à « 0% et ce jusqu'au 31 décembre 2020».

Il est bien entendu que cette résolution ne s'applique pas aux arrérages de taxes antérieurs (taxes impayées pour les exercices financiers 2018,2019).

La présente résolution prend effet à compter du versement du 1er avril 2020.

8. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'ABAT-POUSSIÈRE (ÉTÉ 2020)

La municipalité a procédé par un appel d'offres sur invitation. Deux (2) soumissions ont été déposées, soit celle de :

Sel Warwick	<u>Vrac</u>	<u>Ballot 1 t.m.</u>	
non-livré	548\$/t.m	non-livré	548\$
livré	548\$/t.m	livré	548\$
Somavrac	<u>Vrac</u>	Ballot 1 t.m.	
non-livré	585\$ t.m.	non-livré	585\$
livré	585\$ t.m.	livré	585\$

2020-04-3791

Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumissions de «Sel Warwick» pour l'achat et la livraison de 50 tonnes de chlorure de calcium en vrac et l'achat de 10 ballots de 1 tonne au prix de 548\$ t.m. plus taxes.

9. DEMANDES D'APPEL D'OFFRES GRAVIER BRUT, GRAVIER 0/3 ET PIERRE NET

2020-04-3792

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité que la Municipalité procèdera par invitation écrite pour l'achat de gravier brut, de gravier $0 - \frac{3}{4}$ tamisé, de concassé $0 - \frac{3}{4}$, $0 - \frac{1}{2}$, de pierre nette ainsi que pour le taux à l'heure de camion et du taux de location d'une pelle.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été formulée par courriel à la municipalité.

11. ÉTUDE ET ADOPTION DES COMPTES

Le Conseil procède à l'étude des comptes à payer pour le mois de mars 2020:

Salaire du mois de mars 2020

17 838,27 \$

Comptes à payer mars 2020

C2000031 à C2000040	<i>4 759,96</i> \$
P2000070 à P2000089	69 464,30 \$
L2000021 à L2000030	12 289,64 \$

2020-04-3793

Les comptes sont acceptés et le paiement en est autorisé sur proposition du conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers.

La directrice générale a fait parvenir à chacun l'état des revenus et dépenses à la date 31 mars 2020.

12. COMPTE-RENDU DES COMITÉS

> Régie intermunicipale du parc industriel Beauce Amiante

M. Guy Roy, maire donne un compte-rendu de la Régie

> Dossier loisirs East Broughton

M. Guy Roy, maire donne un compte-rendu de la dernière réunion des loisirs avec East Broughton et qu'il a transmis la décision finale concernant ce dossier.

> Garage incendie

Dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement demande d'être en mode pause. M. Guy Roy, maire nous informe qu'il a demandé à la municipalité d'East Broughton de reporter à plus tard l'appel d'offres pour l'architecte.

13. QUESTIONS DIVERSES

> Interdiction d'accès au bureau municipal pour les citoyens dans le contexte actuel de la Pandémie

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, l'accès au bureau municipal est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Versement du salaire pour l'entretien ménager

Attendu que suite à la situation actuelle (Covid-19) et pour la sécurité et la santé de nos employés, nous devons restreindre l'accès au bureau municipal;

Attendu que nous avons dû mettre à pied temporairement Madame Lynda Laplante pour faire l'entretien du bureau municipal;

2020-04-3794

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Paré et résolu à l'unanimité que la municipalité continue de lui verser son salaire jusqu'à ce que la situation revienne à la normale.

Aide pour la communauté du Parc éolien Mont-Ste-Marguerite dans la situation actuelle (Covid-19)

Un montant de 1 000\$ nous est versé du Parc éolien Mont-Ste-Marguerite pour aider les communautés dans la pandémie de la 2020-04-3795

Covid-19. Il est proposé par le conseiller Alain Faucher de verser ce montant à la St-Vincent-de-Paul pour aider les familles de Sacré-Cœur-de-Jésus qui sont dans le besoin.

> Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins

Attendu que la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus délègue M. Guy Roy, maire et Madame Marie-France Létourneau, directrice générale, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

Attendu que la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

Attendu que la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

Attendu que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes:

Attendu que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

2020-04-3796

Il est proposé par le conseiller Daniel Paré et résolu à l'unanimité:

Que Monsieur Guy Roy, maire et Madame Marie-France Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière soient les personnes autorisées à gérer le compte;.

Que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

> CNESST - Autorisation d'accès aux dossiers accordée par l'employeur

2020-04-3797

Il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité que Madame Marie-France Létourneau soit autorisée

la demande d'autorisation d'accès aux dossiers accordée par l'employeur auprès de la CNESST.

> Fermeture du Sentier des Mineurs

Pour se conformer aux directives de Santé publique édictées par le gouvernement, visant à limiter la propagation du virus de la Covid-19, la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus a décidé de restreindre l'accès au Sentier des Mineurs et ce jusqu'à nouvel ordre. Des affiches seront installées pour avertir les randonneurs.

> Commandite «Défi-Vélo David Nadeau»

2020-04-3798

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard, appuyé par le conseiller Daniel Paré et résolu à l'unanimité d'octroyer un montant de $1\,000$ \$ à la 4^e édition qui se tiendra le 11 juillet 2020. Ce montant sera versé à la condition que cet évènement ait lieu.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-04-3799

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Guy Roy Marie-France Létourneau

Maire Dir, générale/secrétaire-trésorière

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus dispose des crédits suffisants afin d'acquitter les dépenses des résolutions suivantes # 2020-04-3786, 3789, 3790, 3791, 3793, 3794, 3795, 3796, 3798.